



A propos des programmes d'EPS

La version définitive des programmes des cycles 2, 3 et 4 a été présentée le 18 septembre par le Conseil supérieur des programmes (CSP) à Najat Vallaud-Belkacem. Les textes, parus en avril dernier, ont été réécrits notamment à partir des différents rapports de synthèse (Consultation nationale, Contributions académiques des corps d'inspecteurs territoriaux) ainsi qu'à la suite des différentes auditions (personnalités de l'IGEN, IA-IPR, IEN, l'AE-EPS et le SNEP).

Disons-le tout net, il s'agit en fait d'une toute nouvelle version des programmes et non d'une version amendée. Certes, elle prend en compte un certain nombre de points soulignés, entre autres, par l'AE-EPS dans le dossier remis au CSP, mais elle reste marquée par des zones de flou et des incohérences sur les aspects proprement disciplinaires que la synthèse de la consultation nationale avait par ailleurs pointés (1).

Sans entrer dans le détail, nous notons effectivement une meilleure articulation des compétences avec le socle commun, une meilleure cohérence entre les cycles, une matrice disciplinaire commune aux cycles 2, 3 et 4, un regroupement des APSA autour de champs d'apprentissage complémentaires.

Bien sûr, l'esprit qui a présidé à l'écriture de ces nouveaux programmes devait nécessairement conduire à une certaine rupture par rapport à l'écriture des programmes actuels qui décrivaient des compétences attendues en fin de cycles de manière précise par APSA. Cependant cette marge d'initiative et d'autonomie laissée aux équipes pédagogiques nous semble à ce stade peu encadrée ce qui pourrait s'avérer, telle la langue d'Ésope, la meilleure et la pire des choses. Par exemple, il est précisé que les équipes doivent proposer « *un parcours de formation équilibré et progressif, adapté aux caractéristiques des élèves, aux capacités des matériels et équipements disponibles, aux ressources humaines mobilisables* » qui s'organise autour de « *quatre champs d'apprentissage* » mais sans plus de précisions quant :

- aux règles d'une programmation équilibrée des APSA,
- aux attendus en termes de niveau de maîtrise dans ces différentes APSA,
- à la progressivité des apprentissages sur les 3 années du cycle 4,
- aux temps de pratiques effectifs, ...

Si nous comprenons que certaines de ces attentes ne pouvaient être complètement satisfaites dans le cadre de l'écriture des nouveaux programmes, nous ne pouvons que manifester ici notre déception. Même si la publication probable de documents d'accompagnement devrait atténuer ces « manques », afin de guider et d'orienter les équipes pédagogiques dans leur travail de conception, nous pensons que ces éléments

devraient faire partie intégrante de l'écriture d'un programme. Nous craignons que la diversité des conditions matérielles, des sensibilités et des spécialisations de chacun des membres des équipes pédagogiques conduisent à une grande disparité de l'enseignement de l'EPS sur le territoire.

D'autre part, la première version des programmes définissait une finalité disciplinaire différente selon les cycles. Celle définie pour le cycle 4 était « *l'accès à une culture sportive et artistique* » alors que celle du cycle 3 était la « *formation d'un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué* ». Certes il y a bien eu une uniformisation des finalités de la discipline dans les différents cycles mais la référence à un domaine de culture spécifique organisé autour des pratiques d'activités physiques sportives, artistiques, de nature, et de développement est devenue maintenant extrêmement implicite. Or cette dimension culturelle existe dans le nouveau socle commun. Dans la première version des programmes, nous pointions, notamment au cycle 4, une EPS trop orientée par les formes sportives de pratique laissant peu de place aux formes de pratique scolaires de ces activités. Dans la nouvelle version, cette référence tant à la culture commune qu'à la culture scolaire n'apparaît pas alors que c'était une recommandation forte des programmes de 2008 : « *Par la pratique scolaire d'activités physiques sportives et artistiques (APSA), l'enseignement de l'EPS garantit à tous les élèves une culture commune* ».

Dans ce cadre nouvellement défini, mais qui doit encore être voté par le Conseil supérieur de l'éducation, l'AE-EPS invitera l'ensemble des collègues à exercer toute l'autonomie et la liberté pédagogique qu'offrent ces nouveaux programmes pour continuer à mener des débats sur les orientations fondamentales de notre discipline et être, notamment grâce à ses groupes ressource, force de proposition pour combler les incohérences et les imperfections présentées et faciliter ainsi l'accès de tous les élèves à une EPS de qualité.

*Pour la délégation reçue au CSP,
François Lavie,
Président de l'AE-EPS*

(1) 57,3 % des enseignants déclaraient que les attendus de fin de cycle proposés par le projet de programme de cycle 4 ne permettaient pas l'évaluation des acquis des élèves et 60,8 % que le projet de programme de cycle 4 ne proposait pas suffisamment de repères de progressivité (Consultation nationale sur les projets de programmes - Résultats de l'enquête en ligne - MEN).